



LES AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLÉE

Procédure d'obtention des licences renouvelées

A l'attention des adhérents de la saison 2020-2021

Pour obtenir vos licences, voici comment faire :

1. Envoyez une enveloppe timbrée
 - accompagnée de votre chèque (121.00 € par adulte, 91.00 € par enfant)
2. Recevez votre licence
3. Faites-la tamponner et signer par votre médecin
4. Renvoyez (ou montrez) une copie de la licence signée et tamponnée
5. Nous la validerons auprès de la FFTir

Envoyez votre demande accompagnée d'une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse à l'adresse suivante :

ATSMV
C/O Olivier Catoire
29 rue du lapin vert
77184 Emerainville

Votre licence vous sera envoyée rapidement.

ATTENTION :
Votre licence doit être validée par nos soins auprès de la FFT.

Pour que la licence soit validée par la FFT, vous devrez nous faire parvenir, dès que possible, une copie de votre licence **signée et tamponnée par votre médecin.**

Vous pouvez également venir faire valider votre licence lors d'une session de tir.